

Date de dépôt : 3 novembre 2021

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Youniss Mussa, Caroline Marti, Léna Strasser, Jocelyne Haller, Pierre Bayenet, Grégoire Carasso, Diego Esteban, Nicole Valiquer Grecuccio, Jean-Charles Rielle, Salima Moyard, Romain de Sainte Marie : Pour une augmentation des places d'accueil pour les personnes victimes de violence domestique

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 28 août 2020, le Grand Conseil a refusé le rapport du Conseil d'Etat et lui a renvoyé la motion 2565, déposée le 20 mai 2019, qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les chiffres alarmants concernant les 17 024 infractions attribuées à la violence domestique recensées en Suisse en 2017, notamment 84 cas de lésions corporelles graves, ainsi que 53 tentatives d'homicide et 21 homicides;*
- que les violences domestiques représentent près de 3% de l'ensemble des infractions commises dans le canton en 2017 et que le nombre de signalements relatifs à ce type de violence a encore augmenté en 2018, atteignant le plus haut taux enregistré depuis 2009;*
- que pour 82% des victimes directes majeures, les violences se sont déroulées dans un contexte conjugal;*
- que les femmes restent les premières victimes de la violence conjugale (89% des victimes), demeurant pour elles la première cause d'homicide dans notre pays;*

- *que chaque femme battue doit quitter le domicile conjugal sans craindre pour sa sécurité physique et matérielle;*
- *que la surcharge actuelle des refuges pour les personnes victimes de violence domestique et leurs enfants a mené au refus de 487 demandes de protection en 2018, sur un total de 1771 en Suisse,*

invite le Conseil d'Etat

- *à augmenter dans les meilleurs délais le nombre de places d'accueil d'urgence pour les personnes victimes de violence domestique, garantissant notamment leur sécurité et un soutien socio-éducatif;*
- *à offrir une suite à l'urgence en développant des places de type « suite et relais » et des effectifs pour les personnes victimes de violence domestique;*
- *à prévoir au sein des structures d'accueil des crèches ou des systèmes de garde, permettant aux personnes victimes de violence domestique de se reconstruire en sachant leurs enfants en sécurité;*
- *à explorer la mise en place d'une unité mobile permettant d'intervenir auprès des victimes de violence domestique dans les lieux d'accueil autres que les foyers reconnus ainsi que de faire de la prévention à leur domicile.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat confirme le contenu de son premier rapport, déposé le 1^{er} juillet 2020 (M 2565-B), à savoir que la problématique des places d'hébergement d'urgence doit être appréhendée à l'aune du dispositif dans son ensemble, et que l'objectif-clé doit être celui du désengorgement des foyers de suite et d'urgence par la création de solutions-relais comprenant un accompagnement psychosocial.

Dans cette optique, le Conseil d'Etat a notamment pérennisé le soutien financier accordé à l'association Aux 6 logis pour la mise à disposition de 6 appartements-relais, ainsi qu'un accompagnement social d'aide à la réinsertion et à l'accès au logement pérenne (aide financière annuelle de 50 000 francs pour les années 2021 à 2024).

S'agissant des travaux du groupe de travail interdépartemental étudiant les recommandations du rapport de la commission consultative sur les violences domestiques (CCVD), ceux-ci sont en cours et un rapport est prévu fin 2021. Parmi les points saillants de ce rapport figurent notamment le développement de conventions interinstitutionnelles, des recommandations portant sur le financement et des propositions concrètes d'amélioration de l'accès au logement pérenne.

S'agissant de la quatrième invite, le Conseil d'Etat relève qu'il a octroyé, par arrêté du 25 août 2021, un soutien financier d'un montant de 100 000 francs à l'association Foyer Arabelle. Cette somme est octroyée pour la réalisation d'un projet-pilote de service externe de soutien (SES) qui a débuté le 1^{er} octobre 2021 pour une durée d'une année, ayant pour but d'offrir un accompagnement social adapté, mobile et de court terme aux personnes victimes de violences domestiques hébergées temporairement en hôtel ou par des proches. Avec l'accord de la personne victime, le SES prendra contact avec cette dernière pour lui offrir une aide immédiate (matérielle, alimentaire, médicale, écoute, orientation, etc.), l'orienter et l'accompagner dans ses démarches. Le projet accorde également une attention particulière au bien-être des enfants, s'assurant entre autres que ces derniers puissent continuer à être pris en charge par une crèche, à fréquenter l'école ou à trouver d'autres moyens de garde, le cas échéant à la crèche du Foyer Arabelle. Ainsi, ce projet vise à la fois à assurer que les victimes ne soient pas isolées et davantage fragilisées, et à préparer la suite, y compris un éventuel retour au domicile.

Il est prévu que le suivi dure entre une et quatre semaines selon les cas. Ce projet-pilote permet de pallier, dans l'immédiat, le manque de places en foyer en proposant une solution proche des personnes et accessible.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO